

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 17/03/2023
Date d'affichage : 17 /03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné Jean-Michel GAMORE) et Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023- 018 : Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Drômers et Candy Sound

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de « soirée électro » porté par les associations Drômers et Candy Sound auquel l'association Allan Pierres et Mémoire prend part pour la gestion de la restauration « veggie ».

La première édition avait eu lieu sur la Commune à l'été 2022.

Les organisateurs ont de nouveau sollicité la commune afin d'organiser cette fois- ci deux nouvelles soirées les 2 et 3 juin 2023 de 18h00 à 01h00 au Vieil Allan. Afin de permettre, l'installation des équipements et le bon déroulement de l'évènement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'occupation du site et notamment la cour du château et ses accès du 01/06/2023 au 04/06/2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de demander aux organisateurs la somme de 400 € par soirée au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec les associations précitées pour le bon déroulement des deux « soirées électro »

Daniel PEYROL

Secrétaire de séance



Yves COURBIS,

Maire



POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0